

28 nov 2003 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 28 novembre 2003](#)

Carrière par accession au niveau supérieur

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture et après négociation avec les organisations syndicales, un projet d'arrêté royal portant certaines dispositions réglementaires relatives à la carrière par accession au niveau supérieur.

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture et après négociation avec les organisations syndicales, un projet d'arrêté royal portant certaines dispositions réglementaires relatives à la carrière par accession au niveau supérieur.

Le but du projet est de corriger la réglementation afin de permettre à tous les agents, qu'ils soient ou non en début de carrière ou qu'ils perçoivent ou non une allocation de compétences, de participer aux épreuves de sélection par accession au niveau supérieur. De cette manière, l'actuel blocage de l'évolution des carrières prend fin, sans que les nouvelles règles de carrières B, C et D ne soient remises en cause.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe